

Procès verbal de la réunion ordinaire du 13 avril 2018

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 6 avril 2018 s'est réuni le 13 avril 2018 à 20 heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BŒUF, Maire, étaient présents : Bœuf, Malauron, Chanudet, Battut, Boyer, Lascourbas, Meynard.

Mmes Charbonnel Dessemont, Loulergue, Morele, Tomassi.

Absents : /

Secrétaire de séance : Christophe Boyer

Ordre du jour : Comptes de gestion 2017 Commune/assainissement
Comptes administratifs 2017 Commune/assainissement
Affectations du résultat Commune/assainissement
BP 2018 Commune/assainissement
Mutualisation de l'ingénierie territoriale 2018
Etang de La Marchette
Questions diverses
Informations

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Compte de gestion 2017 Commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de gestion 2017 Assainissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif 2017 Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Gérard MALAURON, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 de la Commune dressé par Monsieur Jacques BŒUF, Maire,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) Approuve le compte administratif 2017.

Compte administratif 2017 Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Gérard MALAURON, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 de l'assainissement dressé par Monsieur Jacques BŒUF, Maire,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) Approuve le compte administratif 2017.

Affectation du résultat de la Commune

Le résultat 2017 de la Commune est affecté comme suit :

- C 002 : 42 016.25 €

Affectation du résultat de l'Assainissement

Le résultat 2017 de l'assainissement est affecté comme suit :

- C 002 : 1 478.27 €
- C 1068 : 3 173.56 €

BP 2018 Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget 2018 de la Commune comme suit :

- Fonctionnement dépenses : 154 847.25 €
- Fonctionnement recettes : 154 847.25 €

- Investissement dépenses : 15 531.03 €
- Investissement recettes : 15 531.03 €

BP 2018 Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget 2018 de l'assainissement comme suit :

- Fonctionnement dépenses : 18 598.27 €
- Fonctionnement recettes : 18 598.27 €

- Investissement dépenses : 14 243.56 €
- Investissement recettes : 14 243.56 €

Convention de mutualisation de l'ingénierie territoriale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la mise place de cette convention pour un an,
- Charge Monsieur Le Maire de la signer.

Commission locale d'évaluation des transferts de charges

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jacques BŒUF comme délégué titulaire, Monsieur Gérard MALAURON comme délégué suppléant.

Saison 2018 Etang de La Marchette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe les dates comme suit : ouverture générale le 5 mai 2018 et fermeture générale le 3 décembre 2018.
- Maintient les tarifs suivants

| | Personnes de la Commune | Personnes extérieures |
|----------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Carte à l'année | 40 € | 60 € |
| Carte à la journée (+ 10 ans) | 4 € | 6 € |
| Carte à la journée (- de 10 ans) | 3 € | 3 € |
| Abris de loisirs pour 24 h | 50 € | 50 € |
| Abris et étang pour 24 h | 120 € | 120 € |

Questions diverses

Recensement des fils nus

A la demande du SDEC, les fils nus encore présents sur la Commune doivent être recensés.

Informations

Le plan de formation mutualisé 2018-2019 est disponible au secrétariat de mairie.